L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 OCTOBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, H. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 17 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements *à la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros.

On paiera aux porteurs.

Enregistrement.

N'ait-on pas sans cesse sous les yeux les articles qui tendent à participer à l'élection présidentielle, à se faire inscrire *immédiatement*. Le fonctionnaire chargé de l'enregistrement n'a, jusqu'à présent livré de certificats qu'à environ la moitié des votants de la Nlle.-Orléans. Or, l'immense affluence qui nous sépare du jour de l'élection n'est que d'environ 2 semaines, et les retardataires auront peut-être pas la facilité de se faire inscrire à cause de la foule qui se pressera pendant les deux ou trois dernières semaines dans les bureaux de M. St-Martin.

On doit se rappeler que l'élection présidentielle est soumise dans chaque Etat aux lois locales; ceux-là seulement pourront voter pour les candidats présidentiels qui auraient le droit de voter dans une de nos élections d'Etat.

On nous assure qu'un certain nombre de personnes refusent de se faire enregistrer d'avance pour échapper à la charge du jury. Les sacrifices sont grands. Les listes du shérif comprendront non seulement les personnes inscrites, mais tous les citoyens majeurs en général.

Les circonstances sont trop graves pour que de tels sacrifices ne se fassent pas inscrire afin de peser, par leur suffrage, le 4 novembre prochain, dans la balance électorale.

Election du Président par la Chambre.

Si l'élection du président est déférée à la Chambre des Représentants, par suite de la division des suffrages populaires entre les trois candidats, lequel de ces derniers aura l'avantage? La question est loin d'être définitivement et même en aucune manière résolue. Elle est, pour un moment, très-douteuse.

On sait que l'élection est déférée à la Chambre, lorsqu'aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages dans les collèges électoraux. On sait aussi que dans ce dernier cas, chaque Etat donne un vote: c'est aux représentants à s'entendre. Si dans une élection de cinq membres, par exemple, trois sont en faveur d'un candidat, ils l'emporteront à la majorité, et donneront la voix de l'Etat à leur candidat.

Pour l'instant, il paraît que Buchanan a la majorité des Etats les plus faibles de la Confédération. Mais les Etats les plus forts ont aussi plus d'importants que les plus forts [illegible]. Ainsi, le Delaware et la Floride n'ont chacun un vote à donner, de même que New-York ou la Pennsylvanie, se [illegible] Buchanan ou Fremont ou Buchanan? Ils [illegible] Buchanan ou Fremont ou Buchanan? Ils [illegible] Buchanan ou Fremont ou Buchanan? Ils